

## PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Date d'approbation du conseil d'établissement :					
Nom de l'école :		Date :	Nombre d'élèves :	Nom du directeur : Brigitte Roussy	
École aux Mille-Ressources St-Alphonse	√ ÉCOLE PRIMAIRE	Avril 2019	52	Nom de la personne chargée de coordonner	
	☐ ÉCOLE SECONDAIRE			l'équipe de travail : Maude-Émilie Poirier, Céline Delarosbil et Mélanie Bélanger	
S'assurer d'instaurer dans l'école u	ın climat propice à l'épanouis	sement de chaque indi	vidu.		
Noms des personnes faisant partie Bélanger.	de l'équipe de travail : Denise	Porlier, Brigitte Rouss	sy, David Fath, Maude -Émilie I	Poirier, Katia Guité, Lisanne Poirier, Céline Delarosbil, Nancy St-Onge.et Mélanie	
Composantes du	plan de lutte contre l'inti	midation et la violen	ıce à l'école	Référentiels, outils et informations	
1. Une analyse de la situati	on de l'école au regard de	es actes d'intimidati	on et de violence :		
Données existantes : Un	autoportrait des manifes	tations qui se sont p	produites en 2018-2019		
Nous n'avons pas eu d'a	ctes de Cyberintimidatior	1.		<ul> <li>Projet de recherche du groupe SEVEQ (Portrait de situation national : monitorage)</li> </ul>	
Aucun acte qui a amené	le comité à se rencontrer.	. Il v a eu guelgues é	événements consignés	<ul> <li>Questionnaire sur le sentiment de sécurité (outil de la région de Québec)</li> </ul>	
	ons faits des rencontres				
Sensibilisation l'utilisati	on des réseaux sociaux e	t de l'utilisation des	réseaux sociaux aux	<ul><li>☐ Tell them from me</li><li>☐ Autoportrait des actions réalisées- adaptation (voir CD-ROM 1.1)</li></ul>	
parents et aux élèves pa	r Alternatif Jeunesse Gas	pésie SUD.		□ Autoportrait des manifestations – abrégé (voir 1.2)	
À refaire en août 2019 : F	Rencontre avec les condu	cteurs.		☐ Autres : Questionnaire réalisé par l'équipe-école en 2011-2012	



Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<ul> <li>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique :  Lecture d'histoire.  Atelier avec l'AVSEC : affirmation de soi, projet ambassadeur, acceptation des différences.  Code de vie : présenté aux élèves à chaque début d'année et à faire signer par le parent.  Règles de vie en classe et apprentissage des normes sociales (civisme).  Procédure de gestions de conflits et suivi rigoureux.  Animation d'atelier par l'éducatrice spécialisée sur la gestion de conflit, les influences et les émotions que les enseignantes poursuivent en classe (au besoin).  Préoccupation d'une bonne relation maître-élève.  Boîte pour consigner les événements concernant l'intimidation et la violence.  Enseignement des habiletés sociales en lien avec les domaines généraux de formation et les compétences transversales en collaboration avec l'AVSEC et les enseignants.  Bonne communication. Bonne surveillance.  Partage des bons coups.  Rencontres de groupe avec l'infirmière.  Mise en place des contenus en orientation scolaire et professionnelle.</li> </ul>	<ul> <li>□ Guide des interventions (voir 2.1)</li> <li>□ Autoportrait des actions réalisées et des manifestations (document MELS) (voir 1.1 et 1.2)</li> <li>□ Questionnaire pour dresser le portrait de la mise en place de la stratégie locale d'intervention dont le protocole d'intervention pour prévenir et combattre la violence et l'intimidation à l'école (À venir)</li> <li>□ Gestion des conflits / développement des compétences personnelles et sociales, notamment l'empathie.</li> <li>□ Interventions efficaces en vue d'agir tôt (transition primaire-secondaire)</li> <li>□ Gestion de classe</li> <li>□ Interventions efficaces en vue d'agir tôt (transition primaire-secondaire).</li> <li>□ Intimidation, cyber-intimidation, homophobie</li> <li>□ Aménagement, organisation et animation de la cour d'école</li> <li>□ Plan de surveillance stratégique</li> <li>□ Formation aux élèves, notamment le civisme-civilités, intimidation, cyber-intimidation, etc.</li> <li>□ Réseau de soutien pour les élèves (ex. Groupe d'entraide)</li> <li>□ Formation au personnel, notamment sur la distinction des termes et sur l'intervention.</li> <li>□ Protocole de gestion de crise</li> <li>□ Accueil des élèves et des adultes</li> <li>□ Plan d'intervention en situation d'urgence</li> </ul>



Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire : Code de vie, le protocole en cas d'intimidation et information sur le protecteur de l'élève insérés dans l'agenda scolaire. Modalités de communication aux parents établis. Collaboration du Conseil d'établissement. Les informer sur les moyens mis en place : agenda, communication aux parents. Utiliser le site Web de l'école. À faire : Inviter les parents à consulter le plan de lutte sur le site de l'école. À partir du # 4 jusqu'au # 9, il s'agit des éléments qui s'inscrivent dans un proton	<ul> <li>□ Document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école, en précisant aussi les attentes par rapport au rôle du parent (modèle de lettre: voir 10.9)</li> <li>□ Informations sur le microsite du MELS «www.moijagis.com»</li> <li>□ Guide des interventions (voir 2.1)</li> <li>□ Aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit et intimidation (voir 3.3)</li> <li>□ Aide-mémoire pour les parents d'élèves victimes, témoins ou intimidateurs (voir 3.4)</li> <li>□ Offrir un soutien aux parents (à qui ils peuvent s'adresser au besoin)</li> <li>□ Établir des modalités de communication avec les parents</li> <li>□ Formations ou conférences proposées aux parents (en lien avec l'intimidation et la violence par ex : ce qu'est l'intimidation, la violence, quoi faire, les rôles et responsabilité, etc.)</li> </ul>
4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation : Les élèves sont invités à aller dénoncer aux membres du personnel (leur enseignante, la surveillante, une personne signifiante pour eux dans l'école). Les parents communiquent avec l'enseignante ou la direction. Personne- ressource ciblée dans l'école.	<ul> <li>☐ Fiche de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence</li> <li>☐ Adresse courriel</li> <li>☐ Boîte postale</li> <li>☐ Coordonnées de la personne à contacter</li> <li>☐ Modalités pour formuler une plainte concernant le suivi d'un signalement</li> </ul>



Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<ul> <li>5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne :  Interventions immédiates.  Rencontre individuelle avec la victime.  Analyse de la situation (conflit? Intimidation?)  Au besoin, appel aux parents.  L'équipe-école est mis à contribution au niveau des surveillances.  Rencontre avec la personne ressource dans l'école.</li> <li>6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :  Le cartable et la boîte des signalements est dans le bureau de la direction.  Les interventions se font dans le respect de la confidentialité.</li> </ul>	<ul> <li>□ Exemples d'actions à poser lors d'un acte de violence (voir 5.1)</li> <li>□ Aide-mémoire pour l'adulte-témoin (voir 5.6 et 10.9)</li> <li>□ Aide-mémoire pour les adultes responsables du suivi des signalements (voir 5.4)</li> <li>□ Aide-mémoire pour les élèves visés ou témoins (voir 5.5 et 10.9)</li> <li>□ Évaluation du signalement (voir 8.2 et 8.3)</li> </ul> S'assurer que les modalités prévues au no 4 respectent la confidentialité de tout signalement et référer à la personne désignée par le directeur de l'école
<ul> <li>7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte :  La victime est rencontrée, écoutée, réconfortée et assurée que des mesures vont être mises en place et ce selon ses attentes.</li> <li>Appel aux parents et rencontre au besoin.</li> <li>Référence en travail social ou en éducation spécialisée.</li> <li>Suivi des moyens mis en place (2º rencontre avec la victime afin de s'assurer du bon fonctionnement du protocole).</li> <li>L'auteur est rencontré.</li> </ul>	Voir composante no 5



Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
Appel aux parents de l'auteur.  Référence en travail social ou en éducation spécialisé.	
Les témoins sont rencontrés individuellement.	
8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes	Voir composante no 5
Des sanctions sont appliquées selon la gravité de la situation :	□ Les sanctions disciplinaires, actes de réparation et de remédiation prévues dans les règles de conduite et mesures de sécurité
Appel aux parents et rencontre.  Suspension (interne ou externe) selon le contexte.	applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes et intégrées au code de vie (voir 8.2 et 8.3)
Rencontre des parents de la victime si récidive, possibilité de plainte à la sûreté du Québec.	
9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :	
2º rencontre formelle avec la victime afin de s'assurer du bon fonctionnement du protocole). Observation soutenue à la suite d'un signalement. Retour avec les parents.	☐ Aide-mémoire pour formuler une plainte concernant le suivi d'un signalement (voir 4.1) mécanisme de gestion de plainte (selon la politique de l'école et de la CS)